



Initiative OK:GO – Preuve de participation

L'initiative OK:GO est portée par l'association Suisse sans obstacles. L'objectif est que chaque prestataire touristique en Suisse mette à disposition du public des informations concernant l'accessibilité de son offre. Ainsi, les personnes en situation de handicap, seniors et familles avec enfants en bas âge bénéficient de plus d'autonomie et de facilité pour la planification de leurs voyages.

L'association Suisse sans obstacles confirme que

l'Union fribourgeoise du Tourisme

participe à l'initiative OK:GO.

Les partenaires d'OK:GO s'engagent à remplir les conditions de participation d'OK:GO:

- Ils communiquent activement sur l'initiative OK:GO auprès de leurs entreprises partenaires (c'est-à-dire les prestataires de services touristiques).
- Ils motivent et/ou soutiennent leurs entreprises partenaires dans la collecte d'informations sur l'accessibilité (auto-déclaration ou audits).
- Ils publient sur leur site web les informations sur l'accessibilité collectées par les entreprises partenaires.
- Ils sensibilisent leurs entreprises partenaires ainsi que leurs clientes et clients à l'inclusion et à l'accessibilité (par exemple par la conception d'offres et la communication).

La preuve OK:GO est valable deux ans à compter de la date d'émission.
Valable jusqu'au: 3 avril 2027

La participation à l'initiative OK:GO est reconnue comme preuve de niveau II – engaged (en combinaison) par Swisstainable, le programme de durabilité pour le tourisme suisse.

René Dobler

Président

Association Suisse sans obstacles

Michelle Keusch

Gestionnaire de projet pour la durabilité
Initiative OK:GO

Berne, le 3 avril 2025